

Décision

Objet : Les Journées de la Formation Médicale Continue du 05 septembre au 08 septembre 2022 à Tours.

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation

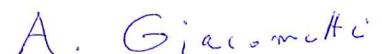
Vu la délibération n°2021-78 du conseil d'administration du 27 septembre 2021, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 septembre 2021 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sont approuvés les tarifs suivants :

Désignation de la formule d'inscription par participant	Prix unitaire HT en €	TVA	TTC
Présentiel par jour	35	0	35
Visioconférence par session	10	0	10
Forfait 4 journées	75	0	75
Gratuit pour les étudiants			

Prise d'effet immédiate
Exonéré de TVA

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

+33 2 47 36 66 03

Dorothee.franco@univ-tours.fr

Notification à :

M l'Agent comptable

Mme la responsable de l'antenne financière médecine